

*Monsieur le Ministre du Budget, Cher Collègue,*

*Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo,*

*Messieurs les Secrétaires Généraux de l'Administration Publique,*

*Messieurs les Responsables des Régies Financières,*

*Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,*

*Distingués Invités,*

Depuis le début de 'la présente décennie, et plus particulièrement avec l'avènement au pouvoir de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Joseph KABILA KABANGE, notre Pays s'est engagé dans un processus volontariste de son économie. C'est dans ce contexte qu'une option claire de l'économie sociale du marché a été adoptée, laissant aux opérateurs économiques la charge d'investir et de promouvoir les activités productives dans tous les domaines.

L'Etat, dans ce contexte, s'est résolument engagé dans la promotion de la paix, dans toutes ses dimensions, et dans l'assainissement de l'environnement des affaires, tout en se lançant dans la réhabilitation des infrastructures de base détériorées ou détruites par les conflits armés qui ont émaillé de manière récurrente notre Pays.

En tant que Pays post-conflit, la République Démocratique du Congo bénéficie d'une certaine manière de l'appui de la Communauté Internationale, notamment à travers les Programmes suivis par les partenaires multilatéraux. Mais, quoi qu'il en soit, le bonheur d'un peuple réside d'abord dans son ingéniosité, dans sa prise de conscience et dans sa responsabilité dans la conduite de son destin.

A cet égard, la mobilisation des ressources internes doit avoir une place de choix, les ressources externes ne devant être considérées que comme un appoint.

Au-delà de la mise en place d'un système fiscal attractif, l'effort de mobilisation des ressources internes se manifeste dans la perception des recettes en vue de rencontrer les besoins nationaux prévus, au regard des dépenses budgétaires.

La perception de recettes, comme nous le savons, s'effectue à travers nos Régies Financières, l'OFIDA, la DGI et la DGRAD, pour laquelle nous sommes réunis en ce lieu, ce jour.

En effet, la cérémonie d'aujourd'hui est l'œuvre de la DGRAD qui entend poser un jalon dans son modus operandi et dans son modus vivendi avec ses multiples partenaires dans la mobilisation des recettes non fiscales.

Point n'est besoin de rappeler à l'assistance ici présente que la DGRAD est une expérience spécifique qui a permis à notre Pays de compter de nouveau sur les recettes non fiscales après un passage à vide où lesdites recettes ne contribuaient plus de manière satisfaisante au Budget de l'Etat. La création de la DGRAD a donc permis de redonner de la place à cette catégorie non négligeable des recettes dans le financement des dépenses budgétaires.

Cependant, à la différence des impôts et des droits de douane et d'accises dont le processus d'établissement est géré en totalité respectivement par la DGI et l'OFIDA, les recettes non fiscales ont la particularité de faire intervenir des services différents dans la procédure de leur perception. Alors que les phases de constatation et de liquidation de ces recettes relèvent des services d'assiette, en l'occurrence -les services techniquement compétents dans les différents domaines et secteurs de l'administration publique, la DGRAD a, elle, la charge d'en assurer l'ordonnancement et le recouvrement.

Ainsi, les domaines d'intervention de la DGRAD sont multiples et ses interlocuteurs desquels lui vient la matière sont nombreux. Aussi, des synergies nécessaires doivent-elles être développées en vue d'assurer l'efficacité et l'efficience de la chaîne de la recette non fiscale.

A cet égard, force est de reconnaître que la collaboration et les relations entre la DGRAD et les services d'assiette ne sont pas encore totalement rassurantes quant à leur efficacité et à leur efficience pour une mobilisation optimale des recettes non fiscales. En effet, d'une manière récurrente, des plaintes sont enregistrées sur la divergence des données relatives aux recettes constatées et liquidées par les services d'assiette, et même ordonnancées par les agents délocalisés de la DGRAD, par rapport à celles effectivement encaissées qui, généralement sont en

deçà. Ces divergences ont une incidence négative sur la rétrocession due aux services d'assiette et l'argent étant le nerf de la guerre, il s'ensuit des suspicions, si ce ne sont des tensions ouvertes et des échanges de correspondances peu courtoises, avec ampliation à toutes les instances du pays, etc.

*Monsieur le Ministre du Budget, Cher Collègue,*

*Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo,*

*Messieurs les Secrétaires Généraux de l'Administration Publique,*

*Messieurs les Responsables des Régies Financières,*

*Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,*

*Distingués Invités,*

Ce climat de suspicion entre les services de l'Etat appelés à collaborer pour consolider les moyens d'action de l'Etat doit cesser, car ce dont l'Etat a besoin ce sont des recettes pour réaliser son programme de développement de la Nation. Les recettes non fiscales sont un gisement à haute teneur qu'il faut rentabiliser à tout prix, et tout le monde s'accorde là dessus.

Les prévisions volontaristes des recettes assignées par le Parlement à la DGRAD sont une expression de ces attentes de la Nation. En effet, alors que pour la DGI et l'OFIDA, les prévisions retenues ne dépassent que de quelques 20 milliards leurs réalisations de l'exercice 2007, celles arrêtées pour la DGRAD représentent plus de 82 milliards en plus de celles réalisées en 2007. C'est dire que l'effort de mobilisation des recettes exigé de la DGRAD est énorme. Cependant, il y a lieu de considérer que cet effort est aussi requis des services d'assiette.

Voilà pourquoi la cérémonie d'aujourd'hui doit constituer la rupture d'avec un passé peu reluisant et marquer le début d'une ère nouvelle

caractérisée par un dialogue et une collaboration sincères et responsables entre les services d'assiette et la DGRAD.

A mon niveau, j'ai déjà instruit la Haute Direction de la DGRAD et l'ensemble des services à se mettre à la disposition des services d'assiette afin de capitaliser tous les voies et moyens susceptibles d'assurer le succès dans la mobilisation des recettes non fiscales.

Mon souhait ardent est que les services d'assiette se montrent également ouverts sans appréhensions ni a priori afin que la transparence puisse toujours régner dans leurs relations car, des esprits malveillants s'ingénient souvent à exploiter certaines situations de distraction.

A ce propos, vous vous rappellerez qu'il y a quelques mois, par une note circulaire, j'ai ordonné que les paiements effectués au titre d'impôts, taxes, redevances et autres droits dus au trésor public par des entreprises d'une certaine taille (celles qui, au niveau de la DGI relèvent de la gestion de la DGE, des CDI et des sièges des Directions Provinciales) ne se fassent plus par des versements en espèces aux comptes des receveurs des régies financières, mais plutôt par virement bancaire, chèque certifié et barré et par ordre de virement.

La raison d'être de cette mesure est qu'il avait été constaté que ces paiements en espèces offraient la possibilité des complicités donnant lieu à la délivrance de faux vrais bordereaux de versement, sans que les espèces soient réellement versées. Ainsi, les services d'assiette ayant obtenu auprès des assujettis les références desdits faux paiements ont-ils été abusés en croyant que c'est la DGRAD qui est à la base de cette situation. N'est-il pas en effet curieux qu'une entreprise de grande taille puisse préférer effectuer un paiement en espèces, souvent à travers ses propres banquiers, alors qu'elle peut procéder à virement bancaire dont les frais ne sont pas nécessairement prohibitifs? En définitive, il est établi que le montant effectivement encaissé par le Trésor représente une infime quotité de celui qui était souscrit par l'entreprise et sorti de ses caisses, pendant que tous les documents de paiement en sa possession renseignent la totalité du montant sorti. Ces opérations ayant atteint une certaine ampleur nécessitaient donc une réaction appropriée ; d'où cette

mesure de prohibition des paiements en espèces des contribuables d'une certaine taille au profit des paiements par chèque certifié et .par virement ou ordre de virement.

Dans cet élan, je suis persuadé que, la pratique des séances de conciliation des chiffres entre la DGRAD et les services taxateurs, que l'on inaugure ce jour et qui devra se poursuivre chaque mois; permettra d'identifier progressivement les faiblesses et d'y remédier de manière concertée et responsable, pour une meilleure mobilisation des recettes non fiscales.

*Monsieur le Ministre du Budget, Cher Collègue,*

*Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo, Messieurs*

*les Secrétaires Généraux de l'Administration Publique, Messieurs les*

*Responsables des Régies Financières,*

*Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,*

*Distingués Invités,*

C'est avec cette recommandation et cet espoir de synergie positive que je déclare ouvertes les séances de conciliation des chiffres entre la DGRAD et les services d'assiette.

Je vous remercie pour votre attention.